

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Création des commissions communales.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales.

- 1 - Commission cadre de vie
- 2 - Commission fêtes et cérémonies
- 3 - Commission des finances
- 4 - Commission jeunesse
- 5 - Commission solidarité et autonomie

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission cadre de vie
- 2 - Commission fêtes et cérémonies
- 3 - Commission des finances
- 4 - Commission jeunesse
- 5 - Commission solidarité et autonomie

Article 2 : Après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1 - Commission cadre de vie
  - M. Edmond Bettinger
  - M. Cyrille Dalstein
  - Mme Patricia Harter
  - Mme Audrey Walther
  - M. Michel Bauer
  - M. Julien Weissreiner
  - Mme Cindy Bertrand
  - Mme Dimka Chaparoff
  - Mme Marina Ciminato
  - Mme Sandra Reslinger
  - M. Cédric Meguin
  
- 2 - Commission fêtes et cérémonies
  - M. Edmond Bettinger
  - Mme Estelle Dechoux-Doyen
  - M. Cyrille Dalstein
  - M. Nicolas Weber
  - M. Frédéric Filliung
  - M. Gaëtan Jungmann
  - Mme Emilie Quillet
  - M. Fabrice Burtin
  - Mme Marjorie Schilz-Henninger
  - Mme Marina Ciminato
  - M. Michel Bauer
  - Mme Cindy Bertrand
  - Mme Christine Dieschouk
  
- 3 - Commission des finances
  - M. Edmond Bettinger
  - M. Cyrille Dalstein
  - Mme Audrey Walther
  - M. Fabrice De Moura Alves
  - M. Frédéric Filliung
  - M. Jérôme Lichner
  - M. Gaëtan Jungmann
  - Mme Patricia Harter
  
- 4 - Commission jeunesse
  - M. Edmond Bettinger
  - Mme Emilie Quillet
  - Mme Gabrielle Desnos
  - M. Cédric Meguin
  - Mme Cindy Bertrand
  - M. Julien Weissreiner
  - Mme Estelle Dechoux-Doyen

- M. Frédéric Filliung
- M. Jérôme Lichner
- M. Nicolas Weber
- M. Fabrice Burtin
- Mme Marina Ciminato
- Mme Patricia Harter

- 5 - Commission solidarité et autonomie
- M. Edmond Bettinger
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
- Mme Marjorie Schilz-Henninger
- Mme Audrey Walther
- M. Michel Bauer
- Mme Christine Dieschouk

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 02.04.2026  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026  
Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Création de la commission d'appel d'offre.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidat suivante a été présentée :

Liste A Sont candidats au poste de titulaire :

M. Laurent NOEL

M. Cyrille DALSTEIN

M. Jérôme LICHNER

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Audrey WALTHER

Mme Gabrielle DESNOS

M. Gaëtan JUNGSMANN

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Ont été proclamés membres de la commission d'appel d'offre :

Liste A au poste de titulaire :

M. Laurent NOEL

M. Cyrille DALSTEIN

M. Jérôme LICHNER

au poste de suppléant :

Mme Audrey WALTHER

Mme Gabrielle DESNOS

M. Gaëtan JUNGMANN

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Election des représentants du conseil municipal au conseil  
d'administration du CCAS.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée :

- Liste A :
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
  - Mme Marie Christine Dieschouk
  - Mme Patricia Harter
  - Mme Cindy Bertrand
  - M. Cédric Meguin

Ont été proclamés, à l'unanimité, membres du conseil d'administration du CCAS :

- Liste A :
- Mme Estelle Dechoux-Doyen
  - Mme Marie Christine Dieschouk
  - Mme Patricia Harter
  - Mme Cindy Bertrand
  - M. Cédric Meguin

Les membres nommés par le maire sont :

- Mme Violaine Weissreiner
- M. Jean Humbert
- M. Jean-Claude Kirsten
- M. Olivier Sigrist
- Mme Martine Fetique
- M. Claude Loesel

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Composition de la Commission Communale des Impôts  
Directs.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité une liste de 32 noms (cf. annexe I) dans les conditions ci-dessus, pour que cette nomination puisse avoir lieu.

### ANNEXE N° I

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	MME	DECHOUX-DOYEN	Estelle	05/05/1979	1 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
2	M.	DALSTEIN	Cynlle	18/06/1977	67 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
3	MME	BERTRAND	Cindy	29/11/1983	38 bis rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
4	M.	NOEL	Laurent	08/11/1969	31 rue de l'Ecole 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
5	MME	DIESCHOUK	Marie Christine	09/09/1973	15 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
6	M	LICHNER	Jérôme	11/01/1980	9 rue de l'Eglise 57880 VARSBERG	TF
7	MME	HARTER	Patricia	19/01/1975	3 rue de l'Eglise 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
8	MME	RESLINGER	Sandra	08/12/1975	6 rue Hector Berlioz 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
9	MME	WALTHER	Audrey	20/02/1976	11 rue de la Forêt 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
10	MME	DESNOS	Gabrielle	20/04/1977	77 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
11	M.	MEGUIN	Cédric	07/06/1978	37 rue de Diesen 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
12	M	FILLIUNG	Frédéric	12/11/1980	56a rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
13	M.	BURTIN	Fabrice	24/06/1981	8 clos la Reine des Prés 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
14	MME	QUILLET	Emilie	20/05/1983	7 rue Georges Bizet 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
15	MME	SCHILZ-HENNINGER	Marjorie	09/02/1984	32 rue des Tuipies 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
16	M	WEBER	Nicolas	17/08/1985	12 rue de Varsberg 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
17	M.	JUNGMANN	Gaëtan	03/05/1987	6 Impasse des Oeillets 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
18	M	WEISSREINER	Julien	14/11/1988	4 rue de Diesen 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
19	M	BAUER	Michel	07/01/1991	31 rue de l'Eglise 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	
20	MME	CIMINATO	Marina	17/04/1995	84 rue de Guerting 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
21	MME	CHAPAROFF	Dimka	14/11/1954	13 rue de Porcelette 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
22	M.	DE MOURA ALVES	Fabrice	01/07/1978	2b rue de Diesen 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
23	M.	PISA	Joseph	02/07/1965	107 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
24	M.	VANWESEMAEL	Michael	31/03/1973	3 rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
25	M	SCHNEIDER	Jacques	22/07/1985	1A rue de la Gare 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
26	MME	MAILLARD	Nadine	02/12/1959	4 rue de Creutzwald 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	INCONNUE
27	M.	LANCELOT	Jean-Marc	24/08/1950	30 rue Principale 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
28	M.	KREBS	Jean Philippe	19/02/1969	3 impasse des Champs 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
29	M.	BECKER	Thibaut	07/04/1992	76 rue de Creutzwald 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF / CFE
30	M.	MULLER	Gilles	28/04/1964	30 rue de l'Eglise 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
31	M.	RESLINGER	Alexis	13/06/1967	28 rue de l'Eglise 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF
32	M.	BOUTTER	Hugues	07/12/1966	2 impasse Gabnet Piemé 57880 HAM-SOUS-VARSBERG	TF

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 02.04.2026  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026  
Le Maire : Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Nomination des délégués au sein du S.I.E.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

**Premier tour de scrutin**

Titulaire 1 :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Laurent NOEL 23 voix (vingt-trois voix)

Titulaire 2 :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Cédric MEGUIN 23 voix (vingt-trois voix)

Suppléant 1 :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Edmond BETTINGER 23 voix (vingt-trois voix)

Ont été proclamés comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.) :

- M. Laurent NOEL 23 voix (vingt-trois voix)

- M. Cédric MEGUIN 23 voix (vingt-trois voix)

A été proclamé comme délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Varsberg – Ham-sous-Varsberg (S.I.E.) :

- M. Edmond BETTINGER 23 voix (vingt-trois voix)

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Nomination des délégués au sein du S.I.V.O.S.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Simple (S.I.V.O.S. Scolaire).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

**Premier tour de scrutin**

Titulaire 1 :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Nicolas WEBER                      23 voix (vingt-trois voix)

Titulaire 2 :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Mme Patricia HARTER                      23 voix (vingt-trois voix)

Ont été proclamés comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal à Vocation Simple (S.I.V.O.S. Scolaire). :

- M. Nicolas WEBER 23 voix (vingt-trois voix)
- Mme Patricia HARTER 23 voix (vingt-trois voix)

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 02.04.2026  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026  
Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Nomination des délégués au sein de M.A.T.E.C.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de Moselle agence technique (M.A.T.E.C.).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

**Premier tour de scrutin**

Titulaire :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Laurent NOEL                      23 voix (vingt-trois voix)

Suppléant :

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Cédric MEGUIN                      23 voix (vingt-trois voix)

A été proclamé comme délégué titulaire à Moselle agence technique (M.A.T.E.C.) :

- M. Laurent NOEL 23 voix (vingt-trois voix)

A été proclamé comme délégué suppléant à Moselle agence technique (M.A.T.E.C.) :

- M. Cédric MEGUIN 23 voix (vingt-trois voix)

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Nomination d'un représentant de la commune au CA du  
Collège.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Il convient de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration du Collège Bergpfad de Ham-sous-Varsberg.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de son représentant.

**Premier tour de scrutin**

Nombre de voix : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Nicolas WEBER                      23 voix (vingt-trois voix)

A été proclamé comme représentant de la commune au conseil d'administration du Collège Bergpfad de Ham-sous-Varsberg :

- M. Nicolas WEBER                      23 voix (vingt-trois voix)

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Délégations accordées au Maire et délégations de signature.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 500 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites. Le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer ce pouvoir.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Francedomaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les limites de 10 000,00 €.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre.

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile.

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et à la condition d'un montant maximum de 10 000,00 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° Néant.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, subvention de fonctionnement et d'investissement, l'attribution de subventions.

27° De procéder, pour les opérations inscrites au budget, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100,00 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Accréditation de l'Ordonnateur et délégations de signature.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Le Conseil Municipal, accepte que Monsieur Edmond BETTINGER, ordonnateur de la Commune, et du C.C.A.S. donne délégation de signature à Messieurs et Mesdames :

- Mme Estelle DECHOUX-DOYEN, 1ère Adjointe au Maire chargée du remplacement du maire en cas d'absence ou de défaillance, C.C.A.S, affaires sociales, des aînés et fête des aînés.
- M. Cyrille DALSTEIN, Adjoint au Maire chargé de la coordination du personnel du service technique, espace vert, environnement, chasse, forêt, fleurissement et coordination du personnel attaché au fleurissement.
- Mme Cindy BERTRAND, Adjointe au Maire chargée de la coordination du personnel du service technique et de l'ASBH, accueil périscolaire, cantine, des écoles et référente sécurité.
- M. Laurent NOEL, Adjoint au Maire chargé de l'assainissement, entretien voirie, trottoirs, éclairage, parkings, terrains vagues, sécurité routière, sûreté des installations et des réseaux aériens.
- Mme Christine DIESCHOUK, Adjointe au Maire chargée de la gestion du cimetière et gestion de la salle socioculturelle.
- M. Jérôme LICHNER, Adjoint au Maire chargé des domaines, électricité, gaz, urbanisme, accessibilité et associations.

Publié le : 02.04.2026



POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 02.04.2026  
Tous les membres présents ont signé au registre  
Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026  
Le Maire : Edmond Bettinger

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Délégation accordée aux adjoints.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Conformément à la délibération du conseil municipal portant sur les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire, le conseil municipal autorise tous les adjoints à porter plainte en son nom, en cas d'empêchement de sa part et pour la durée de son mandat.

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 02.04.2026  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026  
Le Maire : Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Délégation du maire aux conseillers.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Le maire de la commune de Ham-sous-Varsberg

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est intéressant de prévoir une délégation à :

M. Nicolas Weber, délégué pour intervenir dans les domaines, nouvelles technologies, réseaux sociaux, informatique, site internet et communication.

M. Michel Bauer, délégué pour intervenir dans les domaines, gestion du marché hebdomadaire et régisseur.

Mme Emilie Quillet, déléguée pour intervenir dans les domaines de la jeunesse, du forum des métiers en uniforme et du conseil des jeunes.

M. Julien Weissreiner, délégué pour intervenir dans les domaines du patrimoine communal et de l'histoire de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
Décide

Article 1<sup>er</sup> : M. Nicolas Weber assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines, Nouvelles technologies, réseaux sociaux, informatique, site internet et communication.

M. Michel Bauer assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines gestion du marché hebdomadaire et régisseur.

Mme Emilie Quillet assurera la fonction de déléguée pour intervenir dans les domaines de la jeunesse, du forum des métiers en uniforme et du conseil des jeunes.

M. Julien Weissreiner assurera la fonction de délégué pour intervenir dans les domaines du patrimoine communal et de l'histoire de la commune.

Article 2 : Ces délégations sont consenties pour la durée du mandat.

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 02 avril 2026 fixant à 4 le nombre de conseillers municipaux ayant délégation du maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 02 avril 2026 portant délégation de fonctions à :

Mme Estelle Dechoux-Doyen adjointe

M. Cyrille Dalstein adjoint

Mme Cindy Bertrand adjointe

M. Laurent Noel adjoint

Mme Christine Dieschouk adjointe

M. Jérôme Lichner adjoint

M. Nicolas Weber conseiller municipal

M. Michel Bauer conseiller municipal

Mme Emilie Quillet conseillère municipale

M. Julien Weissreiner conseiller municipal

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 2 925 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 %,

Considérant que pour une commune de 2 925 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %,

Considérant que pour une commune de 2 925 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décide : à la demande du maire de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 46,28 % de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 02 avril 2026.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 15,68 % de de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 02 avril 2026.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux titulaire de délégation à 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 02 avril 2026.

Approuve : la répartition des indemnités suivante :

M. Edmond Bettinger	Maire	46,28 % de l'indice brut
Mme Estelle Dechoux-Doyen	1 <sup>ère</sup> adjointe	15,68 % de l'indice brut
M. Cyrille Dalstein	2 <sup>ème</sup> adjoint	15,68 % de l'indice brut
Mme Cindy Bertrand	3 <sup>ème</sup> adjointe	15,68 % de l'indice brut
M. Laurent Noel	4 <sup>ème</sup> adjoint	15,68 % de l'indice brut
Mme Christine Dieschouk	5 <sup>ème</sup> adjointe	15,68 % de l'indice brut
M. Jérôme Lichner	6 <sup>ème</sup> adjoint	15,68 % de l'indice brut
M. Nicolas Weber conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
M. Michel Bauer conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
Mme Emilie Quillet conseillère municipale		6,00 % de l'indice brut
M. Julien Weissreiner conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut

Décide : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger



## Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT DE BOULAY

COMMUNE de Ham-sous-Varsberg

### Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (2 925) (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + indemnités maximales des adjoints (nombre théorique) = 55.7 % de l'indice brut 1 027 + 6 x 21,38 % de l'indice brut 1 027 = 183,98 % de l'indice brut 1 027

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A - Maire

Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Edmond Bettinger	46,28 %		46,28 %

**B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Majoration éventuelle</b> <b>Selon le cas :</b> <b>Canton : 15 %</b> <b>Arrondissement : 20 %</b> <b>Département : 25 %</b>	<b>Total en %</b>
<b>Estelle Dechoux-Doyen</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>
<b>Cyrille Dalstein</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>
<b>Cindy Bertrand</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>
<b>Laurent Noel</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>
<b>Christine Dieschouk</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>
<b>Jérôme Lichner</b>	<b>15,68 %</b>		<b>15,68 %</b>

**C - Conseillers municipaux (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)**

<b>Identité des bénéficiaires</b>	<b>%</b>	<b>+ ... %</b>	<b>Total en %</b>
<b>Nicolas Weber</b>	<b>6,00 %</b>		<b>6,00 %</b>
<b>Michel Bauer</b>	<b>6,00 %</b>		<b>6,00 %</b>
<b>Emilie Quillet</b>	<b>6,00 %</b>		<b>6,00 %</b>
<b>Julien Weissreiner</b>	<b>6,00 %</b>		<b>6,00 %</b>

**Enveloppe globale : 164,36 %**

Fait à Ham-sous-Varsberg, le 02/04/2026

Le Maire, Edmond Bettinger



Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 02 avril 2026

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 22

**OBJET : Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés.**

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Sandra RESLINGER ; Mme Gabrielle DESNOS ; M. Cédric MEGUIN ; M. Frédéric FILLIUNG ; M. Fabrice BURTIN ; Mme Emilie QUILLET ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; M. Nicolas WEBER ; M. Gaëtan JUNGSMANN ; M. Julien WEISSREINER ; M. Michel BAUER ; Mme Marina CIMINATO ; Mme Dimka CHAPAROFF ; M. Fabrice DE MOURA ALVES.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Audrey WALTHER à M. Edmond BETTINGER

**Absent (s) excusé (s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CIMINATO.

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte : le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

Décide : La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide : selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Publié le : 02.04.2026

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 02.04.2026

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 02.04.2026

Le Maire : Edmond Bettinger

